



## DOSSIER D'APPEL D'OFFRE (DAO)

Référence du DAO : **DSPEB 2/CMC/ACE/082025**

**Marché relatif à la réalisation de deux (02) forages équipés de pompes à motricité humaine dans les villages de **Fanyéta** et **Tassilima** respectivement dans la Commune Urbaine de Boffa et Commune Rurale de Tamita.**

<b>PAYS</b>	Republique de Guinée
<b>Zones d'action (2 villages)</b>	Fanyéta et Tassilima
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune Urbaine de Boffa et Commune Rurale de Tamita
<b>Maître d'ouvrage en appui</b>	Charente Maritime Coopération (CMC)
<b>Projet</b>	« Deuxième Phase du Développement du Service Public de l'Eau dans la Préfecture de Boffa (DSPEB II) »

### Date limite de réception des offres :

**Jeudi 25 Septembre 2025 à 18h UNIQUEMENT par voie électronique aux coordonnées suivantes :**

**[cmcboffa.candidature@gmail.com](mailto:cmcboffa.candidature@gmail.com)**

Boffa, le 25/08/2025



## Table des matières

<b>I. Avis d'Appel d'Offre</b>	<b>4</b>
1.1 <b>Objet :</b>	<b>4</b>
1.2 <b>Contexte :</b>	<b>4</b>
1.3 <b>Définition des responsabilités dans le cadre de cet appel d'offre</b>	<b>4</b>
<b>II. Instructions aux soumissionnaires</b>	<b>5</b>
2.1 <b>Visite du site des travaux :</b>	<b>5</b>
2.2 <b>Fixation des prix et devise :</b>	<b>5</b>
2.3 <b>Période de validité :</b>	<b>5</b>
2.4 <b>Propriété et responsabilité des offres :</b>	<b>5</b>
2.5 <b>Modification ou retrait des offres :</b>	<b>5</b>
2.6 <b>Evaluation des offres :</b>	<b>5</b>
<b>III. Qualifications du Soumissionnaire</b>	<b>6</b>
<b>IV. Annulation de la procédure des offres :</b>	<b>8</b>
<b>V. Contenu de l'offre (voir Annexe 3) :</b>	<b>8</b>
<b>VI. Critères d'exclusion, bonnes pratiques commerciales et éthique.</b>	<b>8</b>
<b>VII. Evaluation des offres</b>	<b>10</b>
7.1 <b>Règles et procédures du marché</b>	<b>10</b>
7.2 <b>Caractère confidentiel de la procédure</b>	<b>10</b>
<b>VIII. Descriptif technique</b>	<b>12</b>
8.1 <b>Cahier des prescriptions techniques (CPT)</b>	<b>12</b>
8.1.1 <b>Objet des travaux</b>	<b>12</b>
8.1.2 <b>Installation de chantier</b>	<b>12</b>
8.1.3 <b>Organisation des chantiers – calendrier</b>	<b>13</b>
8.1.4 <b>Matériels d'exécution</b>	<b>13</b>
8.1.5 <b>Mode d'exécution des travaux :</b>	<b>13</b>
<b>IX. Modalités de paiement :</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>19</b>
<b>Annexe 1 : Bordereaux des prix unitaires pour la réalisation des 02 forages</b>	<b>19</b>
<b>Annexe 2 : Devis quantitatif et estimatif pour la réalisation de 02 forages équipés en PMH.</b>	<b>20</b>
<b>Annexe 3- Grille d'évaluation des offres techniques / cf. page 7. Contenu de l'offre (voir Annexe 2) :</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 4 : Coupe schématique prévisionnelle d'un forage</b>	<b>24</b>
<b>Annexe 5 : Développement à l'air – lift A. ou émulseur B.</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 6 : Plan d'équipement d'une pompe à motricité humaine (Vergnet 2000)</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 7 : Coupe et plan de la Margelle</b>	<b>28</b>



<b>Annexe 8 : Planning d'exécution pour la réalisation de 02 forages</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 9 : Formulaire d'appel d'offre</b>	<b>30</b>
<b>Annexe 10 : Informations sur le soumissionnaire</b>	<b>31</b>
<b>Annexe 11 : Equipe de projet proposé</b>	<b>32</b>
<b>Annexe 12 : Conflits d'intérêts</b>	<b>33</b>
<b>Annexe 13 : Lettre d'engagement</b>	<b>34</b>



## I. Avis d'Appel d'Offre

### 1.1 Objet :

La Charente Maritime Coopération lance un appel d'offres pour le recrutement d'entreprise pour la réalisation des travaux suivants :

Région	Préfecture	Communes	Villages	Infrastructures à réaliser
Boké	Boffa	Urbaine Boffa	Farenya	Un (01) forage équipé d'une pompe mécanique Vergnet HPV 60-2000
		Rurale Tamita	Tassilima	Un (01) forage équipé d'une pompe mécanique Vergnet HPV 60-2000

### Calendrier

Activités	Date
Date pour la visite de lieu	Fixer une date avec les Responsables de CMC
Délai limite pour adresser une demande d'information	10 septembre 2025
Délai ultime pour la remise des offres	25 septembre 2025 à 10h00
Séance d'ouverture des offres	29 septembre 2025
Séance d'évaluation des offres	Du 29 septembre au 3 octobre 2025
Notification de l'attribution du marché à l'attributaire	10 octobre 2025
Signature du contrat	10 octobre 2025
Date d'exécution des Travaux	Octobre 2025

*\*Dates données à titre indicatif*

**Si vous décidez de retirer votre offre, nous vous remercions de bien vouloir nous informer par écrit, en indiquant les raisons de votre décision.**

### 1.2 Contexte :

CMC met en œuvre la deuxième phase du projet de « Développement du Service Public de l'Eau dans la Préfecture de Boffa (DSPEB II) », avec pour objectif d'accompagner les 3 Agences Communales de l'Eau (ACE) de Boffa, Tounghily et Tamita. Ce projet bénéficie du financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, D'Eau 17 et de la participation des ACE de Boffa et Tamita.

### 1.3 Définition des responsabilités dans le cadre de cet appel d'offre

Dans le cadre de cet appel d'offre, les responsabilités sont définies comme suit :

- Les Maîtres d'ouvrages sont les communes respectives dans lesquelles sont réalisés les forages (ci-après désigné « La Commune Urbaine de Boffa et la Commune rurale de Tamita »)
- Le Maître d'ouvrage délégué, responsable de la gestion du projet (ci-après désigné Charente-Maritime Coopération) ;
- Le Maître d'œuvre, chargé du suivi et du contrôle de l'exécution des travaux est le volet hydraulique CMC, (ci-après désigné Volet hydraulique CMC) ;
- Le soumissionnaire est la personne morale qui sollicite le contrat de réalisation des travaux (ci-après désigné « le soumissionnaire » ou « l'Entreprise »)



## II. Instructions aux soumissionnaires

La présente procédure de marché se conforme aux principes de :

- Transparence dans le processus de passation ;
- Proportionnalité entre les procédures suivies pour attribuer les marchés et la valeur des marchés ;
- Egalité de traitement et non-discrimination entre les contractants potentiels.

### 2.1 Visite du site des travaux :

**Contact pour la visite des 2 sites de travaux :** Mr. Karifala Kaba, Responsable de Volet, [cmcboffa.karifala@gmail.com](mailto:cmcboffa.karifala@gmail.com) / +224 620 63 90 16

Il est demandé à l'entreprise de visiter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être utiles à prendre en compte dans son offre de prix pour la bonne exécution des travaux. **LES COÛTS LIES A LA VISITE DU TERRAIN SONT A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE.**

### 2.2 Fixation des prix et devise :

Les offres devront être libellées en Francs Guinéens (GNF) en HT et en TTC.

Le marché est à prix ferme et non révisable. Le candidat doit fournir une offre détaillée et ventiler les prix.

### 2.3 Période de validité :

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

### 2.4 Propriété et responsabilité des offres :

CMC conserve la propriété de toutes les offres reçues. En conséquence, les candidats ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

### 2.5 Modification ou retrait des offres :

Si une information complémentaire est fournie à un candidat pendant la procédure de soumission, cette même information sera donnée de manière égalitaire et sans discrimination à tous les candidats.

De sa propre initiative, CMC peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents.

### 2.6 Evaluation des offres :

Les offres seront analysées par une commission d'évaluation des offres constituées à cet effet. La commission évaluera la **conformité administrative** des offres (si tous les documents demandés ont bien été fournis).

Elle réalisera ensuite une **évaluation technique** de l'offre. Les offres techniquement conformes seront alors comparées sur base des différents critères définis au préalable. Enfin, une évaluation financière complètera l'analyse des offres.



Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le comité d'évaluation peut demander individuellement à chaque candidat de clarifier son offre. Les candidats seront informés de la suite réservée à leur offre.

Le dépouillement des offres se fera à la discrétion d'un jury composé de l'équipe hydraulique, de la Coordination de CMC, la Commune Rurale de Tamita et de la commune urbaine de Boffa à travers ses Chargé Communaux de l'Eau et les Présidents des 2 ACE. Les membres du jury sont dans l'interdiction de communiquer **une partie ou la totalité** de la présente demande de prix avec les entreprises.

### III. Qualifications du Soumissionnaire

Pour que leur offre soit considérée, les soumissionnaires devront :

#### 1. Être éligible sur le plan administratif :

Le soumissionnaire présentera un profil de l'entreprise y inclus une copie des documents originaux de constitution en société ou du statut légal, du lieu d'enregistrement et du siège de l'entreprise

Les documents suivants doivent être obligatoirement fournis :

- ❖ Numéro d'Immatriculation Fiscale (copie datée de moins de 21 jours avant la date de dépôt des offres)
- ❖ Attestation de situation fiscale / Quitus (copie datée de moins de 21 jours avant la date de dépôt des offres)
- ❖ Copie du RCCM (en cours de validité)
- ❖ Procuration écrite du signataire habilité (original)
- ❖ Statuts de l'entreprise (copie).

#### 2. Être financièrement stable et solide

Le soumissionnaire apportera des preuves de la bonne santé financière de son entreprise, y inclus

- ❖ Les comptes de résultats des 2 dernières années, certifiés par un auditeur ;
- ❖ Des relevés bancaires couvrant une période d'un an précédant l'appel d'offre,
- ❖ Tout autre document prouvant la capacité du soumissionnaire à mobiliser un fonds de roulement suffisant pour l'exécution des travaux.

Il présentera une autorisation de demander des références auprès de sa (ses) banque(s)

#### 3. Faire preuve d'un large savoir-faire avec des clients diversifiées et d'une expérience avérée pour des marchés similaires en nature et envergure

Le soumissionnaire présentera de manière documentée la part que les activités de construction représentent dans son chiffre d'affaires au cours des 5 dernières années.

Il listera les travaux de construction et la valeur monétaire totale effectués au cours de chacune des cinq années précédentes et des travaux en cours, y inclus le nom et les coordonnées des clients.

Le soumissionnaire apportera la justification que son entreprise dispose d'une expérience en matière de réalisation de travaux similaires (même nature et même envergure financière que présent appel d'offre) lors des cinq années précédentes et encours, y compris

- ❖ Description, ampleur et montant de chacune des réalisations achevées,
- ❖ Attestation de bonne fin signées par le maître d'ouvrage,



- ❖ Informations documentées sur la date de signature du marché, sur la date de l'ordre de service des travaux, sur la durée prévisionnelle de l'exécution et sur la date de réception provisoires et définitives.

#### 4. Avoir une gestion et une organisation portée vers l'efficacité

Le soumissionnaire proposera une méthodologie détaillée d'exécution des travaux (niveau organisationnel) y inclus

- ❖ L'organisation générale des travaux par site et par phase ;
- ❖ Les mécanismes prévus et ressources mobilisées pour la coordination des travaux,
- ❖ L'organisation de chantier,
- ❖ Les moyens humains et matériels mobilisés sur chaque site,
- ❖ La gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks ;
- ❖ Les mesures prévues pour un contrôle qualité interne.

Le soumissionnaire spécifiera le cas échéant les éléments que le soumissionnaire prévoit de sous-traiter et représentant plus de 10% du contrat

Le soumissionnaire établira un planning prévisionnel d'exécution détaillé par site, par phase.

#### 5. Être en mesure de mobiliser les ressources humaines et matérielles requises à l'exécution du marché

Le soumissionnaire apportera la preuve qu'il dispose de personnel technique et d'encadrement dont les qualifications et les expériences sont compatibles avec les travaux à exécuter et la méthodologie proposée y inclus :

- ❖ Organigramme de l'entreprise ;
- ❖ Liste du personnel permanent de l'entreprise,
- ❖ Organigramme de l'équipe qui sera mobilisée dans le cadre de l'exécution de ce contrat;
- ❖ Liste du personnel d'encadrement et qualifié proposé pour chacun des postes (en faisant la distinction entre personnel permanent et intérimaire) ;
- ❖ CV actualisé du personnel proposé, signé par le titulaire,
- ❖ Attestations de disponibilité en cas d'attribution du marché au soumissionnaire signées par chaque personne proposée.

Pour le présent appel d'offre, le soumissionnaire devra démontrer sa capacité à mobiliser au minimum les compétences suivantes :

##### **Directeur des travaux :**

Il sera ingénieur hydrogéologue et doit avoir au moins sept (7) années d'expérience et avoir dirigé au moins trois (3) projets similaires en Guinée. Il doit connaître les techniques utilisées pour la construction de forages. Il doit être un bon organisateur et un bon gestionnaire, toutes qualités nécessaires à la bonne marche des travaux. Le curriculum vitae joint à l'Offre devra décrire en détail son expérience.

##### **Chef de chantier :**

Le Chef de chantier, responsable des opérations de réalisation des forages sera un technicien hydrogéologue et devra avoir une expérience de cinq (5) ans dans le forage et son équipement. Il aura une référence, aura participé à un ou plusieurs projets similaires en Guinée. Le curriculum vitae sera joint à la proposition.

##### **Un spécialiste de pompage et essais de débits :**

Il sera ingénieur hydrogéologue ou Génie rural et doit avoir au moins dix (7) années d'expérience et avoir dirigé au moins cinq (5) projets similaires en Guinée. Il doit connaître les techniques utilisées pour le pompage d'essais et l'interprétation des essais de débits.

##### **Mécaniciens :**

Un mécanicien ayant au moins cinq (5) années d'expérience en entretien (moteur, compresseur, pompe, véhicule, etc...). Il aura par ailleurs des connaissances en mécanique et en électricité.



### Employés spécialisés :

L'Entrepreneur devra disposer, en nombre suffisant, du personnel complémentaire et légalement disposé à effectuer les travaux de construction des forages équipés de PMH.

Le soumissionnaire spécifiera le matériel roulant, les équipements et le matériel qui seront mobilisés dans le cadre de ces travaux, en adéquation avec la méthodologie proposée :

- ❖ Listes détaillées des équipements (spécifiant le matériel propriété du soumissionnaire et le matériel qui sera loué) ;
- ❖ Preuve de propriété du matériel appartenant au soumissionnaire ;
- ❖ Planning de mobilisation de ces matériels et équipements par phase ;
- ❖ Pour le présent appel d'offre, le soumissionnaire devra démontrer sa capacité à mobiliser au minimum les matériels et équipements suivantes pour lesquels il soumettra une offre :
  - Une sondeuse
  - Un atelier indépendant de la sondeuse doté d'un compresseur
  - Des pompes immergées
  - Un camion-citerne
  - Des camions d'accompagnement
  - Un véhicule de liaison
  - Du matériel divers (sondes, matériel de mesure de température, de conductivité et de pH, chronomètres, etc.

### IV. Annulation de la procédure des offres :

L'annulation peut avoir lieu si :

- ❖ Les paramètres économiques ou techniques du projet ont changé ;
- ❖ Des circonstances exceptionnelles ont rendu impossible l'exécution normale du projet ;
- ❖ Toutes les offres techniquement conformes excèdent les ressources financières disponibles ;
- ❖ Il y a des irrégularités dans la procédure.

En aucun cas, CMC ne sera tenue pour responsable des dommages, de toute nature (particulièrement des dommages pour perte ou profit). Le cas échéant, une décision d'annulation de cette procédure de passation des marchés serait motivée et portée à la connaissance des candidats.

### V. Contenu de l'offre (voir Annexe 3) :

*Dossier administratif, Offre technique et Offre financière*

### VI. Critères d'exclusion, bonnes pratiques commerciales et éthique.

Toute personne (CMC et Partenaire) impliquée dans une procédure d'appel d'offre doit avoir un comportement irréprochable sur le plan éthique. Toute tentative des candidats d'obtenir des informations confidentielles, d'établir entre eux des accords illégitimes ou d'influencer le comité conduira au rejet de leur candidature.

Enfin, tout fournisseur présentant une offre doit s'engager à ne pas se trouver dans l'une des situations citées ci-dessous :

#### ❖ Critères d'exclusion :

Sont exclus de la participation à un marché les candidats :

- Qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou dont toute situation analogue



résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;

- Qui, en matière professionnelle, ont commis faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier ;
- Qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
- Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorisée de chose pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des communautés ;
- Qui, à la suite de la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financé par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles :
- Qui font l'objet d'un conflit des intérêts ;
- Qui sont coupables de faire de fausses déclarations.

#### ❖ Mauvaise conduite :

CMC rejette toute proposition de la procédure de passation des marchés ou, le cas échéant, résiliera leur marché dont il est prouvé que les soumissionnaires sont engagés dans des pratiques de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition.

- La pratique de corruption est définie comme le fait d'offrir, ou d'exercer de façon abusive les activités du pouvoir adjudicateur ;
- La pratique de fraude est tout acte ou omission, notamment une assertion inexacte, qui, sciemment ou par imprudence, induit en erreur ou tente d'induire en erreur, le pouvoir adjudicateur en vue d'obtenir un avantage financier ou autre ou d'éviter une obligation ;
- La pratique de collusion est un accord secret passé entre deux ou plusieurs soumissionnaires ou candidats, dont le but est d'artificiallement modifier les résultats de la procédure de passation de marché afin d'obtenir un avantage financier ou autres ;
- La pratique de coercition consiste à porter atteinte, à menacer de porter atteinte ou de nuire, directement ou indirectement, à toute personne participant au processus de passation de marché en vue d'influencer de façon abusive ses activités.

#### ❖ Respect des normes éthiques

CMC doit s'assurer auprès de ses fournisseurs de la non-exploitation du travail des enfants et du respect des droits sociaux fondamentaux et de la dignité des conditions de travail par les candidats mais également par les sous-traitants avec lesquels ces derniers travaillent.

## VII. Evaluation des offres

### 7.1 Règles et procédures du marché

- ❖ Les règles et procédures en matière de passation de marché guinéen sont applicables à cet appel d'offre.
- ❖ Dans ce cadre, les offres seront ouvertes et évaluées par une commission d'évaluation des offres de CMC.



- ❖ Cette commission sera constituée comme suit : Au moins un membre de la coordination, un membre de la section administration financière, l'équipe technique du volet hydraulique et le/les représentant.e.s. de la commune concernée.

## 7.2 Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres et les recommandations pour l'attribution d'un marché ne sera divulguée aux soumissionnaires ou autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu.

Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer le Maître de l'Ouvrage dans l'examen des offres ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

### Étape 1 : Évaluation de la conformité et de la recevabilité de l'offre

Avant de procéder à l'évaluation détaillée des Soumissions, CMC déterminera si chaque Dossier de Soumission : (a) satisfait aux critères d'éligibilité ; (b) a été dûment signé ; et (c) est essentiellement conforme aux conditions énoncées dans l'avis d'appel d'offres.

Une Soumission conforme pour l'essentiel est une Soumission qui satisfait à tous les termes, conditions et spécifications du Dossier d'appel d'offres, sans différence significative ni réserve.

Une différence ou une réserve est dite significative si elle (a) affecte d'une manière fondamentale l'étendue, la qualité ou le résultat des Travaux ; (b) limite de manière fondamentale, contraire au Dossier d'appel d'offres, les droits de CMC ou les obligations du Soumissionnaire consignés dans le Contrat ; ou (c) constitue un fait dont la rectification affecterait injustement la position concurrentielle des autres soumissionnaires qui présentent des soumissions conformes pour l'essentiel.

***Si une soumission n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera rejetée par CMC et ne pourra pas être admise ultérieurement même après correction ou suppression de la différence ou de la réserve non conforme.***

### Étape 2 : Évaluation technique

L'évaluation technique vise à mesurer la capacité du soumissionnaire à effectuer les travaux et à exécuter le marché dans les délais contractuels, avec la qualité requise.

L'évaluation porte sur l'examen des documents et justificatifs spécifié dans le paragraphe "Qualifications du soumissionnaire" inclus dans l'offre du soumissionnaire.

#### ❖ Critères et barème de notation

Les 4 critères techniques d'évaluation des offres sont les suivants :

- La stabilité et la solidité financière
- Un savoir-faire diversifié et une expérience spécifique
- Une gestion et une organisation portée vers l'efficacité
- Une capacité à mobiliser les ressources humaines et matérielles

Le maximum que peut recevoir une offre technique est de 100 points.

Une offre technique notée en dessous de 60 points sera jugée faible et ne sera pas éligible.

#### ❖ Grille d'analyse des offres :

Critères techniques	Définition des différents critères	Points
<b><i>Stabilité et solidité financière</i></b>	Niveau et évolution du chiffre d'affaire et des bénéfices / pertes du soumissionnaire : ❖ Analyse des comptes de résultats certifiés des 3 dernières années :	<b>25 points</b>
	Évaluation de la capacité du soumissionnaire à préfinancer les travaux (totalement ou partiellement). ❖ Analyse des relevés bancaires couvrant une période d'un an précédant l'appel d'offre	



	❖ Preuve de garantie d'autres sources de financement	
<b>Savoir-faire diversifié et expérience spécifique</b>	Évaluation de la typologie du soumissionnaire, de sa polyvalence et de sa capacité à se positionner sur des marchés diversifiés : ❖ Analyse de la part des activités de construction dans le chiffre d'affaire des 5 dernières années et des justificatifs des types de constructions réalisées, pour différents clients, au cours de cette même période	<b>25 points</b>
	Évaluation de l'expérience spécifique du soumissionnaire pour exécuter le présent marché : ❖ Analyse des justificatifs d'exécution de travaux similaires au présent marché au cours des 5 dernières années :	
<b>Gestion et organisation portée vers l'efficace</b>	Evaluation de la capacité du soumissionnaire à exécuter le marché de manière efficace : ❖ Analyse de la méthodologie et des calendriers proposés, et de leur corrélation avec l'organisation, la chaîne d'approvisionnement, la supervision, le contrôle interne et les moyens mobilisés.	<b>25 points</b>
<b>Capacité à mobiliser des ressources humaines et matérielles</b>	Évaluation des capacités du soumissionnaire à mobiliser durablement des compétences en relation avec ses objectifs, dans le respect de la législation : ❖ Analyse des justificatifs portant sur l'organisation de l'entreprise et de son personnel permanent	<b>25 points</b>
	Évaluation des capacités du soumissionnaire à mobiliser temporairement des compétences pertinentes à l'exécution du présent marché : ❖ Analyse des justificatifs portant sur l'organisation et le personnel qui sera mobilisé dans le cadre de l'exécution de ce contrat	
	Évaluation des capacités du soumissionnaire à investir stratégiquement dans du matériel en relation avec ses objectifs : ❖ Analyse des justificatifs de possession d'équipements et de matériel par le soumissionnaire	
	Évaluation des capacités du soumissionnaire à mobiliser temporairement et efficacement des moyens requis à l'exécution du présent marché. ❖ Analyse des justificatifs portant sur la mobilisation et le calendrier de déploiement de matériel et d'équipement dans le cadre de l'exécution de ce contrat	

### Étape 3 : Évaluation financière

Seules les offres financières des soumissions ayant obtenu plus de 60 points à l'évaluation technique seront ouvertes. Seules les Soumissions déclarées conformes pour l'essentiel seront examinées par CMC.

#### ❖ Correction des erreurs et ajustement du prix de la soumission

CMC vérifiera le prix de chaque soumission. Les erreurs seront corrigées par CMC comme suit :



- En cas de divergence entre le montant en chiffres du devis estimatif et le montant en toutes lettres du bordereau des prix, le montant en toutes lettres fera foi
- En cas de divergence entre le prix unitaire et le total partiel résultant de la multiplication du prix unitaire par la quantité, le prix unitaire fera foi à moins que, de l'avis de CMC, il n'y ait une erreur évidente de placement de la virgule décimale dans le prix unitaire, auquel cas, le total partiel fera foi et le prix unitaire sera corrigé.
- Le montant figurant dans la Soumission sera ajusté par CMC après accord du Soumissionnaire. Si le Soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, sa Soumission sera rejetée.

#### **Etape 4 : Comparaison des offres**

Les offres jugées conformes seront comparées sur la base du prorata suivant :

- Offres techniques : 60%
- Offres financières : 40%

L'offre jugée la plus compétitive sera celle offrant le meilleur rapport technique / financier.

## **VIII. Descriptif technique**

### **VIII.1 Cahier des prescriptions techniques (CPT)**

La présente section, "Cahier des Spécifications Techniques", décrit les travaux à exécuter, leur nature, leur importance, leur dimension.

Il est rappelé aux soumissionnaires que la visite des sites prévus pour l'implantation des ouvrages est obligatoire avant de répondre au présent Appel d'Offres. Ils seront en mesure d'apprécier le volume des travaux et les conditions de la réalisation.

#### **VIII.1.1 Objet des travaux**

Les prestations demandées à l'Entrepreneur sont les suivantes :

Réalisation de deux forages mécaniques (positifs), équipés de pompes (modèle Vergnet HPV 2000) et la construction de la superstructure (margelles et zones de protection) selon la norme standard de réalisation de forage en République de Guinée et suivant les prescriptions techniques contenues dans ce document.

#### **VIII.1.2 Installation de chantier**

##### **a) Installation**

Les emplacements mis à la disposition de l'Entrepreneur lui seront désignés par le Maître d'œuvre, chargé de la mission de contrôle. En raison de la nature des travaux prévus, ils seront à proximité des sites identifiés pour l'implantation des ouvrages à réaliser.

Dans l'hypothèse où, de l'avis de l'Entrepreneur, les emplacements ainsi disponibles sont insuffisants ou inadéquats, il doit assurer, à ses frais, la recherche de terrains supplémentaires, puis effectuer les formalités de location des terrains, avant de procéder à leur aménagement. Le Maître d'œuvre doit approuver l'aménagement de ces terrains.

##### **b) Bureau de chantier**

Un bureau mobile à proximité d'un point d'eau fonctionnel, sera la caractéristique dominante en matière d'organisation des chantiers. Toutefois, la durée moyenne d'un chantier qui sera d'une semaine, requiert l'installation d'une base de l'Entrepreneur, au Chef-lieu de la communauté rurale (CR), ou dans la ville. L'Entrepreneur ouvrira et fera fonctionner à ses frais ce bureau.

#### **VIII.1.3 Organisation des chantiers – calendrier**

L'offre technique du soumissionnaire, et notamment la méthodologie, le calendrier d'exécution, l'organisation et les moyens humains et matériels proposés engage le soumissionnaire.



Avant le démarrage des travaux, l'Entrepreneur est tenu de présenter au Maître d'œuvre la liste du personnel d'encadrement et du matériel qu'il compte utiliser sur le chantier. Le personnel et le matériel doivent être conformes à ceux indiqués dans la soumission.

#### 8.1.4 Matériels d'exécution

##### a) Matériaux

L'Entrepreneur soumettra, à l'approbation du Maître d'œuvre, tous les matériaux et matériels qu'il compte employer avec l'indication de la nature, la qualité, la provenance. Le choix du matériel relève de la responsabilité de l'Entrepreneur. Le Maître d'œuvre peut exiger le complément du matériel manquant en vue de favoriser l'exécution normale des travaux.

L'ensemble du matériel devra être adapté aux conditions locales d'utilisation, à l'état des pistes et des accès, au planning d'exécution.

Il est formellement interdit, sauf sur accord écrit du représentant du maître d'ouvrage, tout changement du matériel proposé avant ou après la visite de conformité et pendant la réalisation des travaux.

L'arrêt des travaux, par le fait du changement de matériel non autorisé, engage la responsabilité de l'Entrepreneur et tous les frais entraînés seront à sa charge.

##### b) Matériel et équipement

Le matériel d'exécution doit satisfaire aux conditions suivantes :

###### **Sondeuses**

Appareils rotary conventionnels fonctionnant à l'air, à l'eau, à la mousse ou à la boue, spécialement adaptés à l'utilisation du marteau fond-de-trou, équipés d'un dispositif de tubage à l'avancement ou permettant l'emploi de tubage de travail en acier ou en PVC ; ils devront permettre de forer indifféremment les terrains tendres et les terrains durs.

La capacité du type d'ateliers doit être d'au moins 120 mètres :

**En 9" 7/8 en rotary,**

**En 6"1/2 au marteau fond-de-trou.**

###### **Autres équipements**

Dans le cas d'un développement par une équipe indépendante de l'atelier de forage, cette équipe sera dotée d'un compresseur d'au moins 22 m<sup>3</sup>/mn à la pression de 21 bars.

Les essais de pompage seront faits à l'aide de pompes électriques immergées munies d'un clapet de pied, capables de fournir des débits de 5 m<sup>3</sup>/h à 30 mètres de profondeur et de 1 m<sup>3</sup>/h à 50 mètres.

Un camion-citerne chargé de cuve de gasoil et d'eau.

D'autres moyens de déplacement pour le personnel de chantier et d'encadrement.

#### 8.1.5. Mode d'exécution des travaux :

##### **Forages mécaniques**

Les principales caractéristiques des ouvrages sont résumées ci-après et schématisées par les croquis fournis à titre indicatif en annexe. La réalisation des ouvrages comprendra successivement les phases suivantes :

- ❖ Foration des altérites jusqu'au toit du socle (en diamètre supérieur ou égal à 250 mm),
- ❖ Mise en place d'une colonne de travail en PVC ou en acier.

Deux cas pourront se présenter :

**Cas n°1** : Colonne PVC ou acier provisoire 200/220 mm, extraite après équipement du forage, dans le cas d'altérites de faible épaisseur et non aquifères.

**Cas n°2** : Colonne PVC 200/220 mm, généralement laissée en place, si les altérites ont plus de 50 mètres d'épaisseur,

Poursuite du forage dans le socle au marteau fond de trou, en 162,5 mm (6" 1/2) de diamètre jusqu'à une profondeur maximale de 120 mètres.

→ Mise en place d'une colonne de travail en acier diamètre 220mm.

→ Poursuite du forage dans le socle au marteau fond de trou, en 165 mm (6 1/2") de diamètre jusqu'à une profondeur maximale ou une côte permettant d'obtenir un débit supérieur ou égal à 1m<sup>3</sup>/h.



- Mise en place d'une colonne de production en PVC (diamètre 125 mm),
- Mise en place d'un massif de gravier filtre calibré de 1 à 3mm de diamètre,
- Mise en place d'un bouchon étanche en argile ou sable fin au-dessus du gravier,
- Extraction de la colonne de travail
- Remblayage de l'espace annulaire et cimentation en tête sur 6 m
- Soufflage du forage par le compresseur de la foreuse avant son déplacement pendant 4h en moyenne afin de dégager les boues utilisées.

### **L'exécution des ouvrages comprend plusieurs étapes, à savoir :**

#### **Etape 1 : FORATION**

Elle sera adaptée en fonction de la géologie traversée.

Dans les altérations (terrains tendres), elle sera effectuée au rotary à l'air (si la tenue est bonne) ou à la boue biodégradable (terrains non consolidés) au diamètre 250 mm jusqu'au toit du socle ; cette foration sera suivie de la pose d'un tubage de protection en acier ou PVC de 200 mm

Dans le socle, la foration sera réalisée au marteau fond-de-trou au diamètre de 165 mm jusqu'à l'obtention d'un débit suffisant (supérieur à un mètre cube par heure) pour l'équipement du forage.

**NB: les forages négatifs ou un débit inférieur à 1m<sup>3</sup> /h ne seront pas pris en compte et ne seront en aucun cas facturés**

#### **Etape 2 : EQUIPEMENT DES FORAGES**

Les forages dont le débit est supérieur ou égal à 1m<sup>3</sup>/h seront équipés en PVC alimentaire de diamètre intérieur égal ou supérieur à 5 pouces.

La colonne sera crépinée aux droits des venues d'eau sur 6 à 21 mètres par élément de 3 à 6 mètres. La base de la colonne sera obturée par un bouchon de pied.

L'espace annulaire entre le terrain et la colonne de PVC sera gravillonnée sur toute la hauteur des crépines plus 10 m ; le gravier sera propre, quartzeux roulé avec une granulométrie de 1 à 3mm.

Au-dessus du gravier, un bouchon de sable fin sur une hauteur minimale de 2m sera obligatoirement mis en place directement sur le massif afin d'isoler la partie productive de la partie stérile du forage. Après, il faudra attendre un minimum d'une heure avant le comblement de l'espace annulaire restant.

Au-dessus du bouchon de sable, le forage sera comblé par de tout venant (provenant de la foration) dans la mesure où celui-ci constitue un matériau de remplissage adéquat et enfin cimenté sur 6m en tête jusqu'à la surface.

Le tubage en PVC dépassera de 50 cm la surface du sol et sera fermé par un bouchon cadennassé, l'entreprise ayant la responsabilité des dégradations qui pourraient survenir sur l'ouvrage avant l'installation de la pompe.

Le ciment à utiliser sera du **ciment PORTLAND artificiel CPA 32.5**. Il devra être livré en sac de 50kg à l'exclusion de tout autre emballage. Tout sac de ciment présentant des grumeaux sera refusé. Les récupérations de poussières de ciment seront interdites.

#### **Etape 3 : DÉVELOPPEMENT DES FORAGES**

Le développement se fera à l'air-lift par un atelier indépendant ou par la sondeuse. Le débit obtenu en début de développement sera du même ordre de grandeur (à 10 % près) que celui obtenu en fin de foration pour les forages dans le socle. Le développement sera poursuivi jusqu'à obtention d'eau claire, sans particules sableuses ou argileuses. L'Entrepreneur et l'ingénieur devront contrôler régulièrement la teneur en sable, par la méthode de la tâche de sable observée dans un seau de 10 litres et dont le diamètre ne devra pas excéder 1 cm en fin de développement. La durée normale du développement sera de 4 heures (temps minimum, même si l'eau est aussitôt claire). Avant de procéder au développement, l'opérateur déterminera le dépassement du PVC (hors sol) pour le repère des mesures. Le débit sera mesuré toutes les 15 minutes. Le niveau d'eau et la profondeur de l'ouvrage seront mesurés avant et après développement. La remontée du niveau de l'eau immédiatement après à l'arrêt du compresseur sera suivie pendant 1 heure.

#### **Etape 4 : ESSAIS DE DÉBIT**



Les essais de pompage constituent une étape très importante dans un projet d'alimentation en eau puisqu'ils ont pour objet de permettre de juger si l'ouvrage réalisé répond aux objectifs fixés. Ils permettent de déterminer quelle quantité d'eau peut être pompée, à quel rythme, quelle pompe et quelle profondeur l'installer.

Ces essais seront exécutés à l'aide d'une pompe immergée munie d'un clapet de pied, d'une capacité minimale de 2 à 3m<sup>3</sup>/heure.

**Pendant les essais de pompage, nous effectuerons les deux types d'essais qui correspondent chacun à des objectifs différents :**

- ❖ **L'essai de pompage par paliers de débit**, qui permet d'évaluer les caractéristiques de l'ouvrage et de son environnement immédiat. Cet essai donne accès au débit critique de l'ouvrage, aux différentes pertes de charge et aux rabattements en fonction des débits. Cet essai s'avère particulièrement intéressant pour déterminer si l'ouvrage réalisé est capable de répondre aux besoins des usagers. Il permet également de définir les limites d'exploitation, et d'obtenir des données permettant d'envisager une éventuelle réhabilitation, ou encore une nouvelle modalité d'exploitation (Par exemple remplacement d'une pompe à main par une pompe immergée.

Les caractéristiques techniques du pompage (durée et débit des paliers, côte pompe,) seront transmises à l'Entrepreneur par l'ingénieur conseil.

#### Methodologie :

Débit pompé 1m<sup>3</sup>/h, on effectue un palier de pompage pendant 4 heures suivi d'une remontée de 1 heure ;  
1m<sup>3</sup>/h Débit pompé 2m<sup>3</sup>/h, on effectue 2 paliers enchaînés : le premier palier se fera avec un débit de 1m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures de pompage et le second palier enchaîné avec un débit de 1,5m<sup>3</sup>/h pompé pendant 2 heures suivi d'une remontée du niveau d'eau d'une heure.  
2m<sup>3</sup>/h Débit pompé, on effectue 3 paliers enchaînés : le premier palier sera fait au débit de 1m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures ; le second palier sera fait au débit de 2m<sup>3</sup>/h pompé pendant 1 heure de temps ; le troisième palier sera fait au débit de 0,75\*Q forage pompé pendant 1heure.

- ❖ **L'essai de nappe, connu aussi sous le nom d'essai à débit constant ou d'essai longue durée**, permet d'estimer les caractéristiques hydrodynamiques de l'aquifère et précise ses conditions aux limites. Les informations généralement recherchées par ce type d'essai sont la transmissivité (qui permet ensuite de calculer le coefficient de perméabilité), le coefficient d'emménagement si la nappe est captive ou la porosité de drainage si la nappe est libre, le rayon d'influence du pompage et les conditions aux limites. Cet essai nécessite un pompage à débit constant et un suivi piézométrique sur 72h.

L'essai de remontée n'est pas un essai de pompage au sens strict du terme, car il consiste à observer la remontée de l'eau après l'arrêt du pompage.

**L'interprétation de ces essais de débit est indispensable et constitue une condition OBLIGATOIRE de paiement de la dernière tranche.**

#### Etape 5 : ANALYSE DE L'EAU

A la fin des essais de débit, l'entreprise procédera aux analyses suivantes : le pH, la conductivité, la turbidité, la température, la teneur en Fe<sup>++</sup>, Ca<sup>++</sup>, Na<sup>+</sup>, CO<sub>3</sub>H<sup>-</sup>, Cl<sup>-</sup>, SO<sub>4</sub><sup>--</sup>, NO<sub>3</sub><sup>-</sup> et les coliformes fécaux.

**Les forages à excès de nitrates devront être considérés comme négatifs quels que soient le débit obtenu et le manque d'eau dans la zone.**

- ❖ **Stérilisation du forage**



Suite aux résultats des analyses de l'eau, une première stérilisation du forage à l'aide d'une solution chlorée sera éventuellement nécessaire. La solution pourra être constituée d'hypochlorite de calcium ou d'hypochlorite de sodium. Si des composés chimiques secs sont utilisés, ils devront préalablement être dissous entièrement dans de l'eau pour former une solution chlorée uniforme.

Une solution chlorée suffisante doit être injectée dans le forage pour assurer une concentration résiduelle supérieure à 100 mg/L de chlore après brassage de l'eau. L'eau du forage et la solution doivent être agitées pour assurer un bon contact sur toute la hauteur de la colonne.

Si la stérilisation est faite à l'aide de produits de chlore sec (en pastilles ou autres), le produit devra être versé dans un tuyau perforé sur la longueur et fermé aux deux extrémités. Ce tuyau devra être descendu et remonté à l'aide d'une corde de la surface jusqu'au fond du forage jusqu'à ce que le produit de chlore soit entièrement dissous. La quantité de produits utilisée devra permettre une concentration résiduelle de 100 ppm de chlore dans le forage. Une portion de ce produit chloré devra néanmoins être dissoute en surface puis versée sur les parois intérieures du tubage pour assurer sa désinfection au-dessus du niveau statique.

#### **Etape 6 : RÉALISATION DES MARGELLES ET ANTI-BOURBIER**

Ces margelles seront adaptées aux conditions locales et construites sur la base des plans adaptés à la pompe à installer. Les margelles seront constituées de :

- Un socle de support en béton armé (1,5 m de longueur, 1,0 m de largeur et 30 cm d'épaisseur), dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> et dont la surface présente une pente générale de 2%. L'embase de la pompe sera surélevée sur une épaisseur de 2 cm environ au-dessus de ce socle ;
- Une dalle en béton armé dite de propreté autour de ce socle d'une surface minimale de 10 m<sup>2</sup> et d'une épaisseur minimale de 10 cm, sera construite sur un remblai de roches concassées. La surface de cette dalle présentera également une pente efficace vers la rigole périphérique du socle de la pompe. Aucune stagnation d'eau ne devra être constatée sur les deux dalles. Toutes les eaux excédentaires ou de nettoyage devront être drainées vers le canal d'évacuation et le puits perdu.
  - Un canal d'évacuation des eaux perdues en béton, d'une longueur minimale de 4.5 m avec une pente nécessaire à l'écoulement de l'eau jusqu'au puits perdu.
  - Un puits perdu de 0.6 m x 0.6 m ayant une profondeur d'au moins un mètre rempli de blocs de pierres concassées. Ce puits perdu recueille les eaux du canal d'évacuation.
  - Un muret de 125 cm de hauteur reposant sur une fondation horizontale en béton. Cette fondation doit avoir au moins 15 cm de hauteur au-dessus du sol dans la partie la plus haute du terrain naturel. Elle (cette fondation) aura une largeur supérieure à l'épaisseur des briques utilisées pour le muret d'au moins 10 cm **dont** les 5 cm seront visibles à l'extérieur de la margelle. Ce muret en briques dosées au moins à 1 kg de ciment par brique entoure la dalle de propreté et comporte deux accès à la pompe.
  - Deux portes de 1,25 m x 0,60 m chacune ayant pour cadre des tubes carrés de 35 mm La partie basse de la porte sera couverte par une tôle noire de 4mm à 70 cm de hauteur et le reste complété par une grille faite par des tubes de mêmes caractéristiques que le cadre avec un espacement de 12 cm. Chaque porte est munie d'un système de fermeture extérieure et une targette intérieure.
  - Le tout est peint avec une peinture à huile. En aucun cas, la porte ne doit dépasser la hauteur du muret qui est de 125 cm au-dessus de la fondation.
  - Un dispositif d'antivol en deux segments de tuyaux rond diamètre 50 sera ancré parallèlement dans les deux marches pied du forage.
  - Une plaque encreée dans le muret à côté de la porte d'entrée au forage située sur la façade principale où il sera gravé et lisible à 10 m « Financement CMC, 2025 »
  - Si au décoffrage, il se produisait des fissures ou des déformations de nature à compromettre l'aspect ou la solidité de l'ouvrage, L'entrepreneur sera tenu de procéder à ses frais aux réparations reconnues nécessaires et à la reconstitution de tout ou partie de l'ouvrage.



## **Étape 7 : FOURNITURE ET INSTALLATION DES MOYENS D'EXHAURE**

Les prestations liées à l'installation des pompes comprennent l'achat et le transport de pompes destinées à équiper les forages qui seront fournies par l'entreprise. En accord avec la stratégie nationale de normalisation des pompes, les pompes à motricité humaine à livrer dans la zone seront de marque Vergnet (HPV 2000)

Le titulaire du marché sera responsable de l'installation des pompes. Cette opération comprendra les prestations suivantes :

- Immersion du corps de pompe à la côte fixée par le Maître d'œuvre ou son représentant ; pose de la transmission et du refoulement ; installation des superstructures si nécessaire ;
- Test de pompage comportant l'extraction de 500 litres d'eau à une cadence moyenne de 30 coups par minute ;
- Réglages éventuels ;
- Désinfection du forage après installation de la pompe.

L'installation des pompes sera effectuée par les artisans réparateurs, sous la responsabilité du Titulaire du marché. L'artisan opérant dans la zone concernée fera obligatoirement partie de l'équipe de pose. La pompe sera installée au plus tard quinze (15) jours après la réalisation de la superstructure correspondante.

Le titulaire aura à sa charge l'installation des pompes et accessoires sur l'ensemble des forages positifs exécutés dans le cadre de ce marché.

Les prestations comprennent la fourniture, le transport, le stockage et l'installation de ces pompes.

La profondeur moyenne d'installation prévisible sera comprise entre 20 et 45 m de profondeur.

Le Titulaire est censé avoir inclus dans ses prix tous les frais liés à l'acheminement des pompes sur les sites de leur installation, y compris le système antivol. Il devra prendre toutes précautions contre les détériorations ; le remplacement des éléments détériorés sera à sa charge.

**NB :** L'entreprise fournira le dossier des ouvrages exécutés (DOE) avec la coupe géologique du forage et l'équipement, la fiche de l'essai de pompage (palier et longue durée) et plan de la margelle avant la réception définitive des travaux.

### **IX. Modalités de paiement :**

Tranche 1 : **trente pour cent (30 %)** du montant du contrat seront payés à l'Entrepreneur, au démarrage des travaux sur approbation du Maître d'ouvrage.

Tranche 2 : **cinquante pour cent (50%)** du montant du contrat seront payés à l'Entrepreneur à l'évolution des travaux **et à l'avancée technique d'au moins 60%**, sur approbation du Maître d'ouvrage.

Tranche 3 : **dix pour cent (10 %)** du montant du contrat seront payés à l'Entrepreneur après remise du dossier de recollement, sur approbation du Maître d'ouvrage.

Tranche 4 : **dix pour cent (10 %)** du prix du contrat constitueront la retenue de garantie et seront payés à l'Entrepreneur sur délivrance du procès-verbal de réception définitive, **douze (12)** mois après la date de délivrance du procès-verbal de réception provisoire. La réception définitive sera prononcée si l'ensemble des travaux notifiés par le maître d'œuvre pendant la période de garantie, ont été exécutés, conformément au cahier de charge et si les dossiers de l'ouvrage prévus à **l'article 10** du devis ont été fournis et sont complets.

### **Délai de garantie :**

Le délai de garantie est fixé à un (1) an à compter de la date d'effet de la réception provisoire des travaux. L'entrepreneur est tenu, durant le délai de garantie, à une obligation dite "obligation de parfait achèvement" au titre de laquelle il doit :

Rectifier l'ensemble des réserves formulées par le maître d'ouvrage avant l'acceptation finale ;



## Réception définitive :

La réception définitive est prononcée à la fin du délai de garantie par un procès-verbal notifié à l'entreprise.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Bordereaux des prix unitaires pour la réalisation des 02 forages

N°	Désignation des ouvrages	Unité	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
<b>1</b>	<b>Mobilisation et déplacements</b>			
1.2	Préparation, amenée et repli du matériel du chantier	ff		
1.3	Déplacement du matériel entre 2 sites	ff		
<b>2</b>	<b>Foration</b>			
2.1	Foration en 10" avec pose de tubage provisoire (rotary)	ml		
2.2	Foration en 6" dans le socle (MFT)	ml		
<b>3</b>	<b>Equipement</b>			
3.1	Tubage guide PVC (200 – 220 mm) provisoire	ff		
3.2	Tubage PVC plein (111 – 125 mm)	ml		
3.3	Tubage PVC crépines (111 -125 mm) Johnson	ml		
3.4	Massif filtrant	m3		
3.5	Matériau tout venant	ff		
<b>4</b>	<b>Superstructure</b>			
4.1	Béton armé (dalle, margelle et trottoir)	m3		
4.2	Agglos et maçonnerie (muret)	m2		
4.3	Portillon en grille métallique (02)	Paire		
4.4	Plaque d'indentification du forage	U		
<b>5</b>	<b>Assainissement</b>			
5.1	Béton armé (rigole)	m3		
5.2	Fouille (Puits perdu)	m3		
5.3	Béton armé (dalle du puits perdu)	m3		
5.4	Gravier anti bourbier	m3		
<b>6</b>	<b>Développement et essai de débit</b>	U		
<b>7</b>	<b>Désinfection du forage au chlore</b>	U		
<b>8</b>	<b>Fourniture et installation de pompe à Motricité Humaine et accessoires (Pompe Vergnet HPV 60- 2000)</b>	U		
<b>9</b>	<b>Analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau</b>	U		
<b>10</b>	<b>Fournir du dossier des ouvrages exécutés (voir page 15)</b>	U		



## Annexe 2 : Devis quantitatif et estimatif pour la réalisation de 02 forages (forages positifs avec débit > à 1m<sup>3</sup>/h) équipés en PMH.

N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	P.U (GNF)	Montant (GNF)
<b>1</b>	<b>Mobilisation et déplacements</b>				
1.2	Préparation, amenée et repli du matériel du chantier	ff	1		
1.3	Déplacement du matériel entre 2 sites	ff	1		
<b>2</b>	<b>Foration</b>				
2.1	Foration en 10" avec pose de tubage provisoire (rotary) dans l'altération	ml	40		
2.2	Foration en 6" dans le socle (MFT)	ml	80		
<b>3</b>	<b>Equipement</b>				
3.1	Tubage guide PVC (200 –220mm) provisoire	ff	1		
3.2	Tubage PVC plein (126 – 140 mm)	ml	100		
3.3	Tubage PVC crépines (126 -140 mm)	ml	20,5		
3.4	Massif filtrant	m3	4		
3.5	Matériau tout venant	ff			
<b>4</b>	<b>Superstructure</b>				
4.1	Béton armé (dalle, margelle et trottoir)	m3	1,25		
4.2	Agglos et maçonnerie (muret)	m2	12		
4.3	Portillon en grille métallique (02)	Paire	1		
4.4	Plaque d'identification du forage	U	1		
<b>5</b>	<b>Assainissement</b>				
5.1	Béton armé (rigole)	m3	1		
5.2	Fouille (Puits perdu)	ml	1		
5.3	Béton armé (dalle du puits perdu)	m3	0,5		
5.4	Gravier anti bourbier	m3	2		
<b>6</b>	<b>Développement et essai de débit</b>	U	1		
<b>7</b>	<b>Désinfection du forage au chlore</b>	U	1		
<b>8</b>	<b>Fourniture et installation de pompe à Motricité Humaine et accessoires (Pompe Vergnet HPV 2000)</b>	U	1		
<b>9</b>	<b>Analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau</b>	U	1		
<b>10</b>	<b>Fournir du dossier des ouvrages exécutés (voir page 15)</b>	U	1		
<b>Coût Total d'un forage</b>					
<b>Coût Total deux 02 forages</b>					



### Annexe 3- Grille d'évaluation des offres techniques

<b>1- Conformité administrative et recevabilité de l'offre –</b>		Résultat
<b>« OBLIGATOIRE POUR LA RECEVABILITE DE L'OFFRE ET PROCÉDER AUX ÉVALUATIONS SUIVANTES »</b>		
Document	Immatriculation fiscale (copie d'extrait) - NIF	
	Quitus fiscal année 2025 si 2024 indisponible à la DNI (ou quittance de renouvellement de 2025)	
	RCCM (copie en cours de validité) ou quittance de renouvellement	
	Certificat de non-faillite à obtenir au tribunal de commerce ou justice	
	Certificat de non litige/non poursuite judiciaire (présenter l'original avant la signature du contrat).	
	Lettre d'engagement à compléter, datée, signée et cachetée - Modèle joint	
	Formulaire d'appel d'offres - à compléter, dater, signer et cacheter - Modèle joint	
	Formulaire d'Informations sur le soumissionnaire à compléter, dater, signer et cacheter - Modèle joint	
	Formulaire Conflits d'intérêts à compléter, dater, signer et cacheter - Modèle joint	
RIB certifié par la banque + relevés bancaires des 12 derniers mois certifiés par la banque		
Evaluation de la recevabilité de l'offre :		

<b>2- Stabilité et solidité financière</b>		Résultat
	Preuve de garantie d'autre source de financement (lettre de la banque prouvant la solvabilité de l'entreprise en cas de demande de prêt)	
	Bilan financier comptable des 12-24 derniers mois de l'entreprise certifié par un cabinet comptable	
	Evaluation/ baisse du chiffre d'affaires sur les 12-24 derniers mois	
Analyse	Capacité à préfinancer les travaux (première tranche 20%) par la présentation d'un solde bancaire constatant au moins la disponibilité de 20% de l'offre financière totale soumise – lettre de garantie bancaire	
Evaluation de la capacité financière du soumissionnaire :		



Commentaires :

3 - Savoir-faire diversifié et expériences spécifiques		Résultat
Document	Liste documentée de travaux similaires (réalisations des forages équipé en PMH Vergnet ou AEP) réalisés au cours des 5 dernières années	
	Trois (03) attestations de bonne exécution ou copies des bons de commandes, contrats de travaux similaires au minimum (réalisations des forages équipé en PMH Vergnet ou AEP) réalisés au cours des 5 dernières années, signés par le maître d'ouvrage	
Analyse	Entreprise de construction ou dont l'activité dominante est la construction d'ouvrages hydrauliques (AEP, PMH etc...)	
	Expérience d'exécution et gestion de projets complexes	
	Expérience de construction de structures de diverses natures (génie civil, ouvrages hydrauliques, ...)	
	Gestion de projet pour des clients de profils diversifiés (UN, agences bilatérales, gouvernement, secteur privé, ONG nationales ou Internationale)	
Evaluation du savoir-faire et de la capacité technique du soumissionnaire :		
Commentaires :		

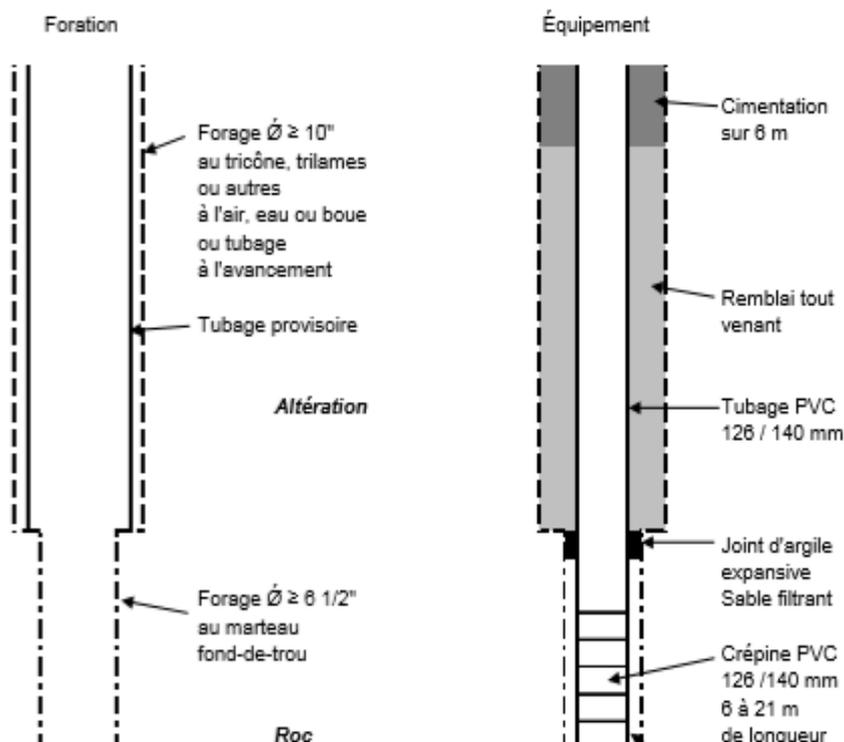
4 - Efficience de la gestion et de l'organisation		Résultat
Document	Méthodologie (organisation générale des travaux)	
	Calendrier d'exécution	
Analyse	Cohérence de l'organisation générale des travaux	
	Pertinence des mécanismes et ressources (humaines et matérielles) mobilisées pour la coordination et la réalisation des travaux	
	Organisation de chantier efficace avec désignation d'un Chef de Chantier	
	La gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks	
	Proposition de mesures de contrôle qualité interne (sécurité et qualité)	
Evaluation de la capacité organisationnelle et de gestion :		



Commentaires :

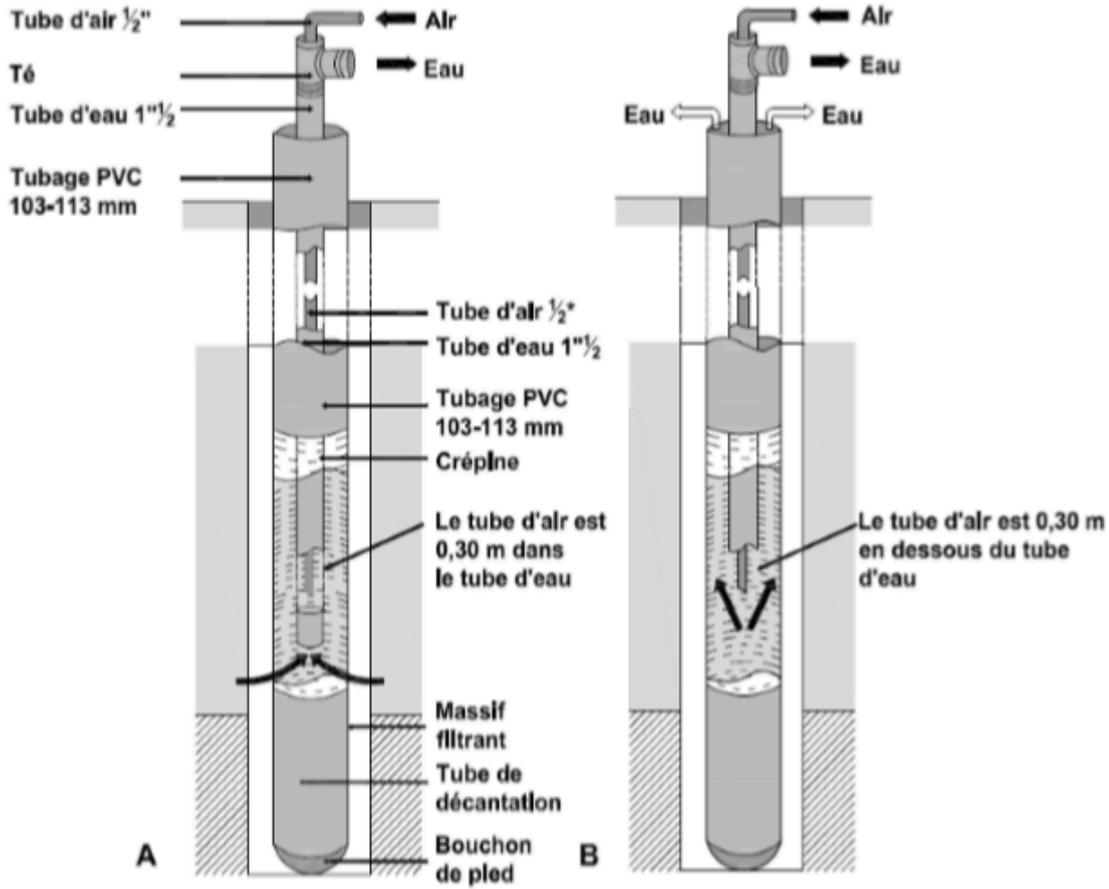
5 - Capacité à mobiliser des ressources humaines et matérielles		Résultat
Document	Organigramme de l'entreprise et liste du personnel permanent avec contrat	
	Liste du personnel intérimaire	
	Liste documentée du matériel mobilisé pour ce chantier	
Analyse	Contrats et CV du personnel permanent stable	
	Pertinence des ressources humaines et matérielles mobilisées pour ce marché	
Evaluation de la capacité organisationnelle et de gestion :		
Commentaires :		

#### Annexe 4 : Coupe schématique prévisionnelle d'un forage

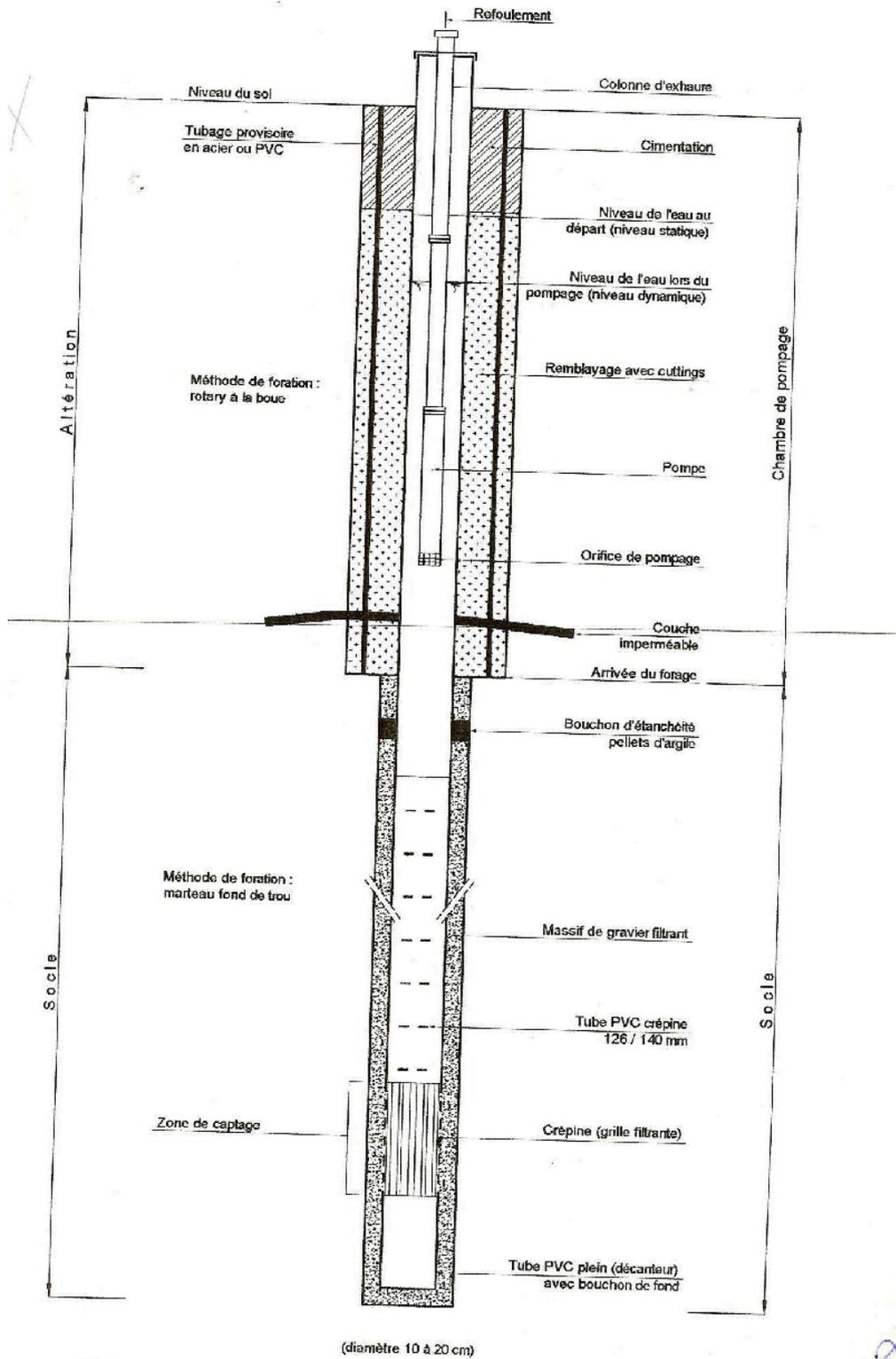


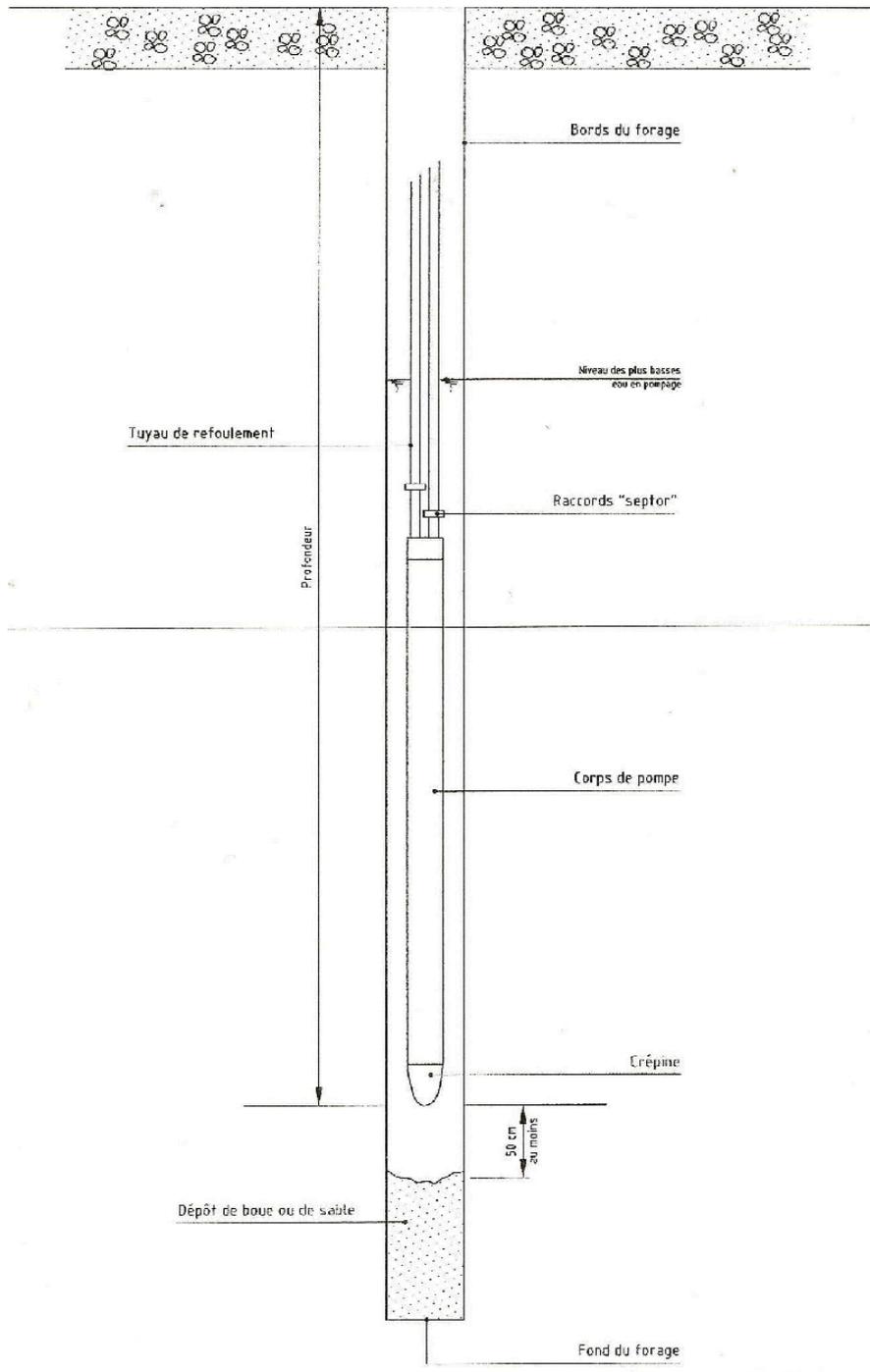


Annexe 5 : Développent à l'air – lift A. ou émulseur B.



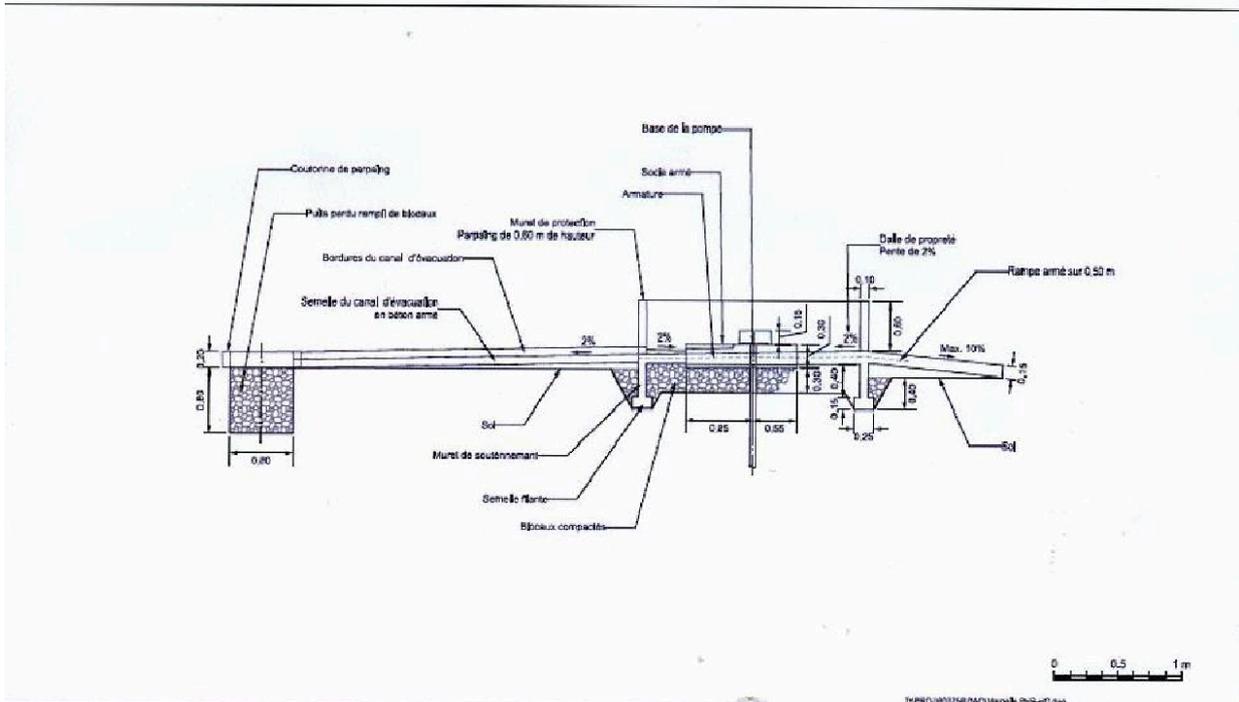
## Annexe 6 : Plan d'équipement d'une pompe à motricité humaine (Vergnet 2000)



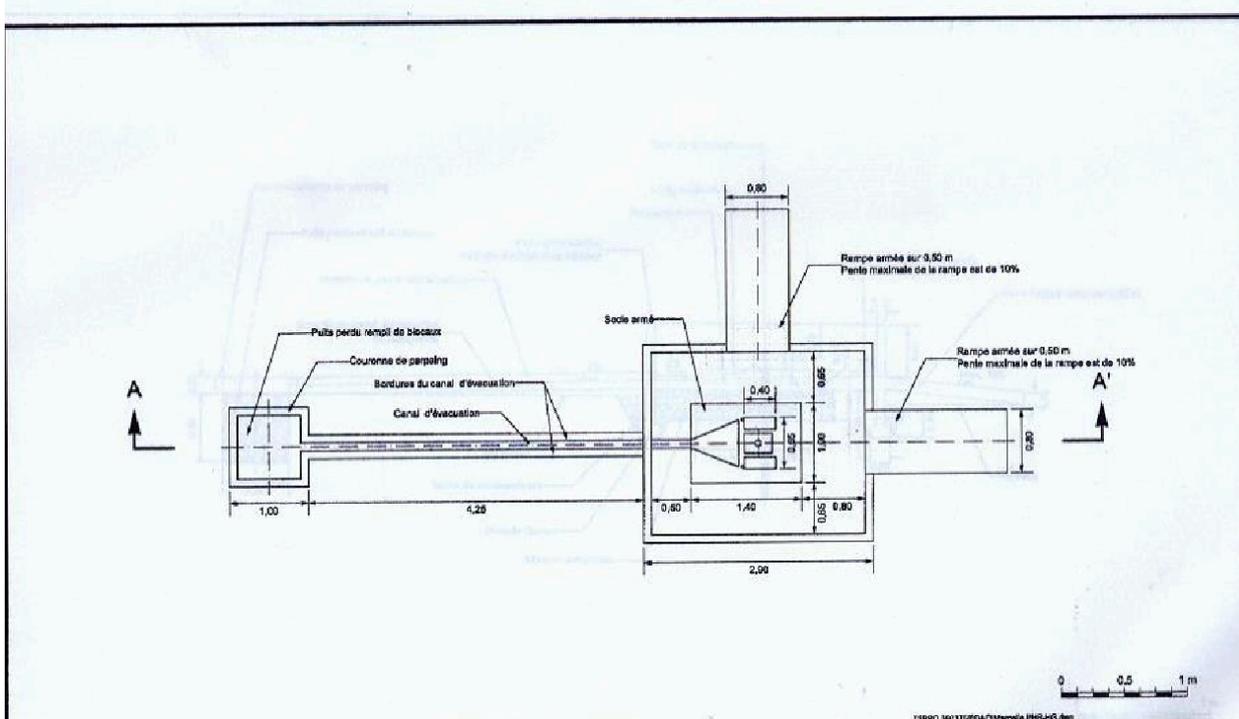


Annexe 7 : Coupe et plan de la Margelle

### COUPE DE LA MARGELLE



### PLAN DE LA MARGELLE





### Annexe 8 : Planning d'exécution pour la réalisation de 02 forages

N°	Désignation	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
1	Mobilisation et déplacements								
2	Foration								
3	Equipement								
4	Développement et essai de débit								
5	Analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau								
6	Désinfection du forage au chlore								
7	Superstructure								
8	Assainissement								
9	Fourniture et installation de pompe à Motricité								



## Annexe 9 : Formulaire d'appel d'offre

### FORMULAIRE D'APPEL D'OFFRES

Coordination de la Charente Maritime Coopération

Madame, Monsieur,

**Objet : Appel d'offre pour les deux forages équipés de pompes à motricité humaine dans les villages de Fanyéta et Tassilima respectivement dans la commune urbaine de Boffa et commune rurale de Tamita, dans le cadre des activités du projet DSPEB II, en date du ...../...../2025**

1. Nous, [Nom du soumissionnaire], soumettons par le présent appel d'offre pour la création de l'AEP susmentionnés, en réponse à l'appel d'offres.
2. Nous garantissons qu'en élaborant et en soumettant cette cotation, nous nous sommes conformés, et sommes prêts à y être liés, à toutes les exigences et dispositions de l'appel d'offre, incluant les conditions du Contrat de cette demande de cotation.
3. Compte-tenu de ce qui précède, notre offre pour les travaux est : [Insérer le prix du montant proposé en chiffres et en lettres].
4. Notre offre demeurera valide pour acceptation par CMC jusqu'à date pour une durée de 90 jours après la date butoir de soumission des cotations.
5. Nous comprenons et acceptons que :
  - L'ACE n'a l'obligation d'accepter aucune cotation susceptible de lui parvenir en réponse à l'appel d'offre susmentionnée ;
  - Il n'existera aucune responsabilité de CMC ni de contrat contraignant tant que le Contrat n'aura pas été signé par CMC et un soumissionnaire ;

Je soussigné, certifie être dûment autorisé par [nom du soumissionnaire] à signer cette offre et à créer des obligations pour [nom du soumissionnaire] si CMC acceptait cette offre :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Cacheter le formulaire d'offre du tampon officiel de l'offrant**



## Annexe 10 : Informations sur le soumissionnaire

### INFORMATIONS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Numéro de dossier :

---

Nom du Soumissionnaire :

---

Adresse du bureau inscrit :

---

---

Nom du représentant du Soumissionnaire :

---

Adresse pour l'envoi des avis de service (si autre que celle qui est ci-dessus) :

---

---

Numéro de téléphone :

---

Adresse électronique :

---



## Annexe 11 : Equipe de projet proposé

### ÉQUIPE DE PROJET PROPOSÉE

Numéro de dossier :

Nom du soumissionnaire :

Date :

Signature :

Avis aux soumissionnaires : Les soumissionnaires doivent décrire ci-dessous :

- Le personnel clé que le soumissionnaire compte utiliser pour exécuter les travaux ;
- Les qualifications et l'expérience pertinente de chaque membre du personnel clé qui sera assigné à l'exécution des travaux, incluant le CV de chacun (max 3 pages).

N°	Description du poste	Nom et Prénoms	Qualification/Compétences	Années d'expérience
1	[Insérer description]	[Insérer nom]		[Insérer n°]
2	[Insérer description]	[Insérer nom]		[Insérer n°]
3	[Insérer description]	[Insérer nom]		[Insérer n°]



## Annexe 12 : Conflits d'intérêts

### CONFLITS D'INTÉRÊTS

Numéro de dossier de la demande de cotations :

Nom du Soumissionnaire :

Date :

Signature :

*Avis aux soumissionnaires : Les soumissionnaires doivent divulguer tout conflit d'intérêts, présent ou éventuel, qui pourrait surgir dans le cadre du projet entre CMC et le soumissionnaire.*

Signature et Tampon de l'entreprise



## Annexe 13 : Lettre d'engagement

Je soussigné, M. Mme, Melle.....,  
Fonction ..... Dûment habilité à engager la société :

.....

(Le candidat joindra le cas échéant) :

- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
  - En cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les candidats au stade de la passation du marché)
- Déclare que la société ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir ;
  - Déclare sur l'honneur que la société a toujours satisfait à ses obligations fiscales et sociales en vigueur en Guinée ;
  - Atteste sur l'honneur que la société n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour les infractions visées par le code du travail ou ses obligations fiscales et sociales en vigueur en République de Guinée ;
  - Atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du code du Travail ;
  - Certifie que toutes fausses déclarations liées au code du travail ou aux obligations fiscales et sociales de mon entreprise, restent uniquement imputables à l'entreprise **XXX**
  - Certifie en toute connaissance de cause que l'entreprise **XXX** s'acquittera pleinement au regard des lois et réglementations en vigueur en Guinée, des impôts et taxes au titre du présent marché au profit de l'Etat guinéen et que toute démarche contraire, lui est entièrement imputable

Le...../...../.....

À.....

Signature (+ Cachet de la société)

Précédé de la mention manuscrite (à la main) **« Lu et Approuvé »**